

PAR COURRIEL

Québec, le 22 avril 2024

Monsieur Christian Pelletier
Directeur
Direction principale des parcs nationaux
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et
des Parcs
Christian.Pelletier@mffp.gouv.qc.ca



INFORMER

Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ6



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **24 avril 2024 à 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



AVISER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

c. c. : Jean-Marc Bissonnette, Adjoint exécutif

1. Sur une base quotidienne et annuelle, à combien de visiteurs évaluez-vous la capacité de support du parc national potentiel relativement
 - a) à la qualité de l'expérience
 - b) aux aménagements
 - c) aux milieux naturels?

2. Quels sont les taux d'occupation des campings et des différents types d'hébergement à Tadoussac même? En quoi l'offre d'hébergement prévue dans le parc national répondrait à un besoin?

3. Advenant la création du parc, à quelle catégorie d'aire protégée de l'UICN serait-il associé et pourquoi?

4. Le terrain enclavé par les acquisitions en cours présente-t-il un intérêt écologique particulier?

5. Dans le *Document d'information*, il est mentionné qu'une chaussée désignée serait aménagée sur le nouveau tronçon du chemin du Moulin-à-Baude qui relierait la bande unidirectionnelle à l'entrée secondaire du parc. Puis, on parle d'une piste cyclable « en site propre » qui serait aménagée à partir du Centre de découverte jusqu'au chemin du Moulin-à-Baude, en direction du Village (PR3, p. 31). Pourquoi faire une chaussée désignée et une piste cyclable parallèles?

6. Le vélo à pneus surdimensionnés (*fatbike*) est offert dans certains parcs exploités par la Sépaq pour la saison hivernale ([Vélo à pneus surdimensionnés - Fat bike d'hiver au Québec - Sépaq \(sepaq.com\)](http://sepaq.com)).
 - a. Pour quelle(s) raison(s) a-t-il été retenu comme choix d'activité « hors neige » dans le parc potentiel?
 - b. Y a-t-il présentement une pratique de vélo à pneus surdimensionnés sur le territoire visé pour le parc?
 - c. Quel effet est anticipé sur le milieu naturel (érablière rouge et haut du talus de la dune supérieure sur une partie du tracé)?

7. Comment avez-vous considéré les changements climatiques dans l'élaboration du concept d'aménagement?

8. Lors de la séance du 10 avril en soirée, il a été confirmé que la rivière du Moulin-à-Baude fait partie de la limite du projet de parc national (Christian Pelletier, DT3, p. 94). Néanmoins, une portion de la rivière située à l'intérieur de la limite semble exclue (DA13, p. 7 PDF). Veuillez préciser ce qu'il en est.

9. Comment prévoyez-vous mettre en œuvre les recommandations de Stantec concernant la mise en place d'un système de drainage avec fossé et bassins d'infiltration (DA7, p. 4.1)?

10. Dans le *Document d'information*, il est indiqué : « Certaines ressources spécialisées, telles que les gardes-parc techniciens de la faune et du milieu naturel, ou les naturalistes, de même que les biologistes, seraient partagées avec celles du secteur de Baie-Sainte-Marguerite situé dans le parc national du Fjord-du-Saguenay, à environ 30 minutes de voiture des dunes de Tadoussac » (PR3, p. 37). Il a toutefois été indiqué en séance par un représentant de la Sépaq que le personnel devait être rattaché à un seul lieu de travail (Jérôme Gouron, DT3, p. 15). Veuillez expliquer.

11. Concernant l'étude de Stantec sur la problématique d'érosion du talus de la terrasse inférieure :

a. Pourquoi avoir réduit la zone d'étude plutôt que de considérer toute la partie du talus de la terrasse inférieure qui serait incluse dans le parc (DA7, p. 2.3)?

b. Il est fait mention d'une « étude géotechnique et des analyses de stabilité » effectuées par la firme Englobe en 2022 sur le site ainsi que d'un rapport d'analyse hydrologique et hydraulique réalisé par Stantec (DA7, p. 2.3 et 3.20). Veuillez déposer ces documents.

c. Une des quatre solutions présentées est la « délimitation de zones de circulation pour les visiteurs afin d'éviter la circulation aléatoire dans le talus de sable » (p. 4.1). Or, dans le document *Amorce de plan de contrôle de la végétation*, on recommande le dévalement à pied de la pente du talus inférieur (DA1, p. 31). Vous avez confirmé en séance que c'est cette dernière recommandation qui serait appliquée dans le parc (Christian Pelletier, DT2, p. 9). Sur quoi repose cette décision?

12. Qu'est-ce qui a motivé l'acquisition des terrains inclus dans la proposition de parc national décrite dans le *Document d'information* (PR3) (intérêt écologique, opportunités, dons, accès au lac de l'Aqueduc, création de corridor écologique, etc.)?

13. Outre les démarches d'acquisition en cours, envisagez-vous faire de nouvelles acquisitions dans le cadre de la création du parc national? Qu'est-ce que cela impliquerait pour la démarche de création du parc?

14. Pour le camping, comment a été établi le ratio entre le nombre de sites de camping avec services et sans services?

15. Veuillez déposer le document suivant, cité dans *Amorce d'un plan de contrôle de la végétation* (DA1) : Dubois, A. (2023b). Méthodes de contrôle et de la végétation proposée pour le site des dunes de Tadoussac —Document synthèse. [Document, non publié]. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.